RÈGLEMENT DE LA COURSE

10 KM BY CA BALMA

Édition 2027 · Samedi 1er mai 2027 · Départ 10 h

L'essentiel

Date et départ	Samedi 1er mai 2027, 10 h, avenue des Arènes, Balma
Distance	10 km sur route, parcours mesuré
Temps limite	1 h 40
Âge minimum	16 ans le jour de la course
Meneurs d'allure	34, 37, 40, 45, 50, 55 et 60 min
Places	2 500 participants maximum
Tarifs	19 € (500 premiers inscrits), 22 € (500 suivants), puis 24 €
Retrait des dossards	Siège du CA Balma, 17 rond-point des Aérostiers, Balma — du mardi 27 au vendredi 30 avril 2027, de 10 h à 19 h, sur présentation d'une pièce d'identité

Article 1 – Objet et date

La course « 10 KM by CA BALMA » est une épreuve de 10 km sur route, organisée par le CA Balma Athlétisme. Elle se tiendra le **samedi 1er mai 2027**, avec un départ à **10 h** et une durée maximale de **1 h 40** pour réaliser le parcours.

Article 2 – Conditions de participation

- **Âge minimum** : 16 ans le jour de la course.
- **Licence ou PPS** : présentation obligatoire d'une licence sportive en cours de validité délivrée par la FFA (Athlé Compétition, Athlé Running, etc.) ou d'un PPS Athlé (Parcours de prévention santé de la FFA), à obtenir sur pps.athle.fr.
- **Mineurs** : les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale et remplir un questionnaire de santé.

Article 3 – Inscriptions

- Les inscriptions se font en ligne sur le site de Chrono Start, prestataire retenu pour les inscriptions et le chronométrage.
- Les inscriptions sont fermes et définitives.
- **Bourse d'échange de dossards** : un participant qui ne peut plus courir peut revendre son dossard via la bourse d'échange disponible sur le site d'inscription Chrono Start. C'est le seul moyen autorisé de transférer un dossard : toute autre cession est interdite, et tout participant cédant son dossard hors de cette bourse sera tenu responsable en cas d'accident.
- **Tarifs** : 19 € pour les 500 premiers inscrits, 22 € pour les 500 suivants, puis 24 €, dans la limite des 2 500 places disponibles.

Article 4 – Retrait des dossards

- Les dossards sont à retirer au **siège du CA Balma, 17 rond-point des Aérostiers, 31130 Balma**, du **mardi 27 au vendredi 30 avril 2027, de 10 h à 19 h**.
- Le retrait se fait **uniquement sur présentation d'une pièce d'identité** et du justificatif d'inscription.

Article 5 – SAS de départ, dossards préférentiels et meneurs d'allure

- Des SAS élite et préférentiel sont proposés sur demande, en fonction des performances antérieures :
  - **SAS élite** (100 places) : moins de 34 min (hommes) et 40 min (femmes)
  - **SAS préférentiel** (300 places) : moins de 37 min (hommes) et 45 min (femmes)
- **Meneurs d'allure** : des meneurs accompagnent les coureurs pour des objectifs de 34, 37, 40, 45, 50, 55 et 60 minutes.

Article 6 – Chronométrage et classement

- Le chronométrage est assuré par Chrono Start, au moyen d'une puce électronique fixée au dossard, qui doit être porté sur la poitrine.
- Le classement est établi au temps officiel (départ au coup de pistolet) ; le temps réel est donné à titre indicatif.

Article 7 – Sécurité et encadrement

- Le parcours est sécurisé par des signaleurs, et un service médical est présent sur le parcours.
- Les vélos, trottinettes, poussettes et animaux sont interdits sur le parcours pour des raisons de sécurité.

Article 8 – Assurance et responsabilité

- Les participants courent sous leur propre responsabilité. Une assurance individuelle accident est recommandée.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage matériel.

Article 9 – Ravitaillement et environnement

- Des ravitaillements (boissons et collations) sont installés au km 5 et à l'arrivée.
- Les coureurs sont invités à utiliser les zones de collecte des déchets pour préserver l'environnement.

Article 10 – Dotation

- Chaque participant recevra à l'arrivée une superbe médaille finisher.
- Le tee-shirt officiel de l'événement pourra être acheté sur le site d'inscription au prix de 15 €.

Article 11 – Récompenses

- Les 5 premiers au scratch (hommes et femmes) sont récompensés, ainsi que le premier de chaque catégorie.

Article 12 – Disqualification

- Tout participant qui ne suit pas intégralement le parcours ou en coupe une partie est disqualifié.
- Un participant qui franchit la ligne d'arrivée sans son dossard n'est pas classé.

Article 13 – Protection des données et droit à l'image

- Les résultats sont publiés sur le site de la course et peuvent apparaître sur des sites partenaires. Chaque participant peut demander la suppression de ses données personnelles.
- Les participants autorisent l'utilisation de leur image, captée pendant la course, pour la promotion de l'événement, sans contrepartie financière.

Organisation : CA Balma Athlétisme, 17 rond-point des Aérostiers, 31130 Balma · 05 61 24 93 58